



DÉCISION

N° : 2026-108

Exécutoire le : 23 AVR. 2026

Publiée/Notifiée le : 23 AVR. 2026

Visée le : 23 AVR. 2026

Commande publique
Marché subséquent n°20-03-10
Etudes préliminaires de faisabilité d'une STEP commune Grand Lac/Grand Chambéry -
Diagnostics des contraintes et écologique
Attribution

Le Président de Grand Lac,

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 5211-10,
- Vu le code de la commande publique,
- Vu la délibération n°2026-86 du conseil communautaire en date du 14 avril 2026 donnant délégation au Président de Grand Lac,
- Vu le code de la commande publique,

Considérant la consultation lancée dans le cadre de l'accord cadre n°20/03 relatif à la faisabilité et la conduite d'opération du programme « STEP Bourget/Aix les Bains 2040 »

DÉCIDE :

ARTICLE 1 : ATTRIBUTION

D'attribuer le marché n°20-03-10 relatif à Mission de maîtrise d'œuvre pour les études préliminaires de faisabilité d'une STEP commune Grand Lac/Grand Chambéry - Diagnostics des contraintes et écologique, pour une durée prévisionnelle de 2 mois, pour un montant de 24 011,00 € HT.

Le titulaire retenu pour ce marché est le cabinet d'études Marc Merlin domiciliée 10 avenue Zanaroli 74600 Annecy.

Le sous-traitant SAGE ENVIRONNEMENT est également agréé au stade de la notification.

ARTICLE 2 : NOTIFICATIONS

Une copie de la présente sera adressée à :

- Mme la Préfète de la Savoie,
- M. le Receveur,
- Cabinet Marc Merlin

Cette décision sera exécutoire dès sa notification et sa transmission en Préfecture de la Savoie, au titre du contrôle de légalité.

Cette décision, une fois exécutoire, pourra être contestée :

1. Par la voie du recours gracieux, dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par lettre adressée à Grand Lac, le silence gardé pendant deux mois valant rejet.
2. Par la voie du recours contentieux dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par introduction d'un recours auprès du Tribunal administratif de Grenoble, Place de Verdun.

Aix-les-Bains,

23 AVR. 2026

Le Président
Renaud BERETTI



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Décision 2026-108 : Marché subséquent n.20-03-10 Etudes préliminaires de faisabilité d'une STEP commune Grand Lac/Grand Chambéry - Diagnostics des contraintes et écologique - Attribution -

Date de transmission de l'acte : 23/04/2026

Date de réception de l'accusé de réception : 23/04/2026

Numéro de l'acte : Dec2349 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20260423-Dec2349-AI

Date de décision : 23/04/2026

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Actes individuels

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.1. Délibérations
1.1.1.3. Délibérations ou décisions relatives aux MAPA



MARCHE N° 20-03-10

ACCORD-CADRE MIXTE D'INGENIERIE DE
DE FAISABILITE ET DE CONDUITE D'OPERATION

ETUDES PRELIMINAIRES DE FAISABILITE D'UNE STEP
COMMUNE GRAND LAC/GRAND CHAMBERY –
DIAGNOSTICS DES CONTRAINTES ET ECOLOGIQUE
MARCHE SUBSEQUENT n°10

ACTE D'ENGAGEMENT

Sommaire

1.	Contractant	3
2.	Objet de l'accord-cadre	4
3.	Missions	4
4.	Rémunération du maître d'œuvre	4
5.	Modalité de rémunération	4
6.	Sous-traitance	5
7.	Délais de réalisation	6
8.	Signature du candidat	6

1. Contractant

Après avoir pris connaissance du cahier des clauses administratives particulières et des documents qui sont mentionnés au présent acte d'engagement,

Je M'ENGAGE, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions des documents visés ci-dessus à exécuter les prestations définies ci-après, aux conditions qui constituent mon offre.

J'AFFIRME, sous peine de résiliation de plein droit de l'accord-cadre, que je suis titulaire d'une police d'assurance garantissant l'ensemble des responsabilités que j'encours.

L'offre ainsi présentée ne nous lie toutefois que si l'attribution de l'accord-cadre a lieu dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Le signataire :

s'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies ci-après ;

engage la société CABINET D'ETUDES MARC MERLIN sur la base de son offre à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies ci-après ;

Le mandataire (1) :

du groupement solidaire

solidaire du groupement conjoint

s'engage pour l'ensemble des prestataires groupés désignés dans l'annexe ci-jointe (2) à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies ci-après ;

(1) Cocher la case correspondante à la nature de votre groupement.

(2) Cette annexe est à dupliquer en autant d'exemplaires que nécessaire et elle est recommandée dans le cas de groupement conjoint.

(3) Dans le cas d'un groupement, indiquer les coordonnées du mandataire.

Nom commercial et dénomination sociale du candidat (3) :

CABINET D'ETUDES MARC MERLIN

Adresse de l'établissement :

LYON CEDEX

Adresse du siège social (si différente de l'établissement) :

SS : LYON CEDEX

Etablissement : - 74600 SEYNOD

Adresse électronique :

Téléphone :

Télécopie :

SIREN :

APE : 7112B

Numéro de TVA intracommunautaire :

Organisme bancaire :

Code banque : Code guichet : N° de compte : Clé RIB :

IBAN :

BIC :

Joindre un RIB

2. Objet de l'accord-cadre

Le marché subséquent qui est conclu avec le « maître d'œuvre privé » dont l'offre a été retenue par le « maître d'ouvrage public », est un marché de maîtrise d'œuvre dont l'objet est renseigné en première page de cet Acte d'Engagement et qui est défini par les règles de l'accord-cadre signé.

3. Missions

Le site pressenti pour la future station d'épuration, situé sur la commune du Bourget-du-Lac, présente d'importantes contraintes environnementales et techniques liées à sa configuration étroite et allongée ainsi qu'à sa situation géographique.

Dans ce contexte, l'analyse de ces contraintes et la réalisation d'un diagnostic écologique sur un site alternatif implanté à Voglans apparaissent nécessaires afin d'identifier la solution la plus pertinente, au regard des enjeux techniques, financiers et environnementaux du projet.

L'étude se déroulera en plusieurs phases, dont les premières consistent à :

- Définir l'ensemble des contraintes du nouveau site ;
- Réaliser un pré-diagnostic écologique ;
- Mener une étude préliminaire des réseaux de transfert

4. Rémunération du maître d'œuvre

Le montant de la rémunération précisé au programme des prestations est :

- Montant total des prestations à réaliser -	
<i>Montant Total en H.T.</i>	<u>24 011,00 €</u>
<i>Montant de la TVA à 20 %</i>	<u>4 802,20 €</u>
<i>Montant Total en T.T.C.</i>	<u>28 813,20 €</u>

Montant total TTC arrêté en lettres :

Vingt-huit mille huit cent treize euros et vingt centimes.

5. Modalité de rémunération

La part attribuée à chaque co-traitant est fixée selon la répartition suivante :

Répartition entre cotraitants et sous-traitant

Cotraitant 1	Cotraitant 2	Cotraitant 3	Sous-traitant (sans objet le cas échéant)
CABINET D'ETUDES MARC MERLIN	TERRARCANNE	IDDEST	SAGE ENVIRONNEMENT
3 139,00 € HT	0 € HT	0 € HT	20 872,00 € HT

6. Sous-traitance

Indiquer suivant le cas :

- 1- pour l'exécution du marché,
 je n'envisage pas
 nous n'envisageons pas

de recourir à un ou à plusieurs sous-traitants,

- 2- une ou des annexes (**formulaire DC4 à fournir par le titulaire**) ⁽¹⁾ (une par sous-traitant) est (sont) jointe (s) au présent acte d'engagement qui indique la nature et le montant des prestations que

- j'envisage
 nous envisageons

de faire exécuter par des sous-traitants payés directement, le nom de ces sous-traitants et les conditions de paiement des contrats de sous-traitance ; le montant des prestations sous-traitées, indiqué dans chaque annexe, constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement.

Chaque annexe (une par sous-traitant) constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché.

Le montant total des prestations que j'envisage
 nous envisageons

de sous-traiter conformément à ces annexes est de :

20 872,00 € HT

En outre, **le tableau ci-après** (à compléter) indique la nature et le montant que :

- j'envisage
 nous envisageons

de faire exécuter par des sous-traitants payés directement après avoir demandé en cours de travaux leur acceptation à la personne responsable du marché ; les sommes figurant à ce tableau correspondent au montant maximal de la créance que le(s) sous-traitant(s) concerné(s) pourra(ont) présenter en nantissement.

⁽¹⁾ DC4 : A fournir et à compléter par l'entreprise en fonction du nombre de sous-traitants.

DESIGNATION DU SOUS-TRAITANT	NATURE DE LA PRESTATION	MONTANT DE LA PRESTATION
SAGE ENVIRONNEMENT	DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE	20 872,00 € HT

7. Délais de réalisation

Selon programme des prestations.

8. Signature du candidat

Il est rappelé au candidat que la signature de l'Acte d'Engagement vaut acceptation de toutes les pièces contractuelles.

Fait en un seul original

A : Annecy

Le 27/03/2026

Signature(s) du titulaire, mandataire, (ou des) prestataire(s)

Romain CHARLES

Signature numérique
de Romain CHARLES
Date : 2026.03.27
16:48:34 +01'00'

ACCEPTATION DE L'OFFRE

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement.
Le ou les sous-traitant.s proposé.s dans le ou les actes de sous-traitance annexé.s au présent acte d'engagement est/sont accepté.s comme ayant droit au paiement direct et les conditions de paiement indiquées sont agréées

A Aix les Bains le

Yves MERCIER
Vice-Président à la Commande Publique

Signé électroniquement pour le Président, par délégation,
par Renaud BERETTI Président
le 23/04/2026 11:39:42



Annexe à l'acte d'engagement

DECOMPOSITION DE LA PRESTATION

N° Prix	Libellé	Unité	REPARTITION					
			MERLIN € HT			SAGE ENVIRONNEMENT € HT		
			Qté	PU €HT	Total €HT	QTé	PU €HT	Total €HT
PUA1	Etude contrainte des sites	J	1	700	700	0	0	0
PUI3	Réunion présen- tiel	U	0.5	420	210	0	0	0
Diag1	Synthèse biblio	J	1	60	60	0.825	650	536.25
Diag2	Habitats et flore	J	1	275	275	3.96	650	2574
Diag3	Faune	J	5	1414	1414	20.46	650	13299
Diag4	Délimitation zone humide	J	1	115	115	1.65	650	1072.5
Diag5	Compte rendu synthétique	J	1	65	65	0.99	650	643.5
Diag6	Rapport diagnos- tic 4 saisons	J	1	180	180	2.64	636.31	1679.86
Diag7	Réunions	U	1	45	45	0.66	600	396
Diag8	Frais divers	U	1	75	75	0.33	670.89	670.89
TOTAL € HT					3139.00			20872.00
TVA 20%					627.80			4174.40
TOTAL € TTC					3766.80			25046.40